

l'humilité qu'ont toujours montrée ceux que je mettais en scène dans ce lugubre tableau. Depuis quand insulte-t-on quand on prie ? depuis quand injurie-t-on quand on pleure ? depuis quand calomnie-t-on quand on soupire ? depuis quand se révolte-t-on quand on meurt sans bruit ? Et personne n'aura-t-il le droit de dire qu'il eût été plus réconfortant pour ceux qui restent, et ceux qui les ont aimés ; qu'il eût peut-être aussi été plus digne des services qu'ils ont rendus et que vous ne pouvez ni n'essayez nier, de les voir finir moins misérablement ?

Ah ! c'est que vous avez senti le reproche sous les plaintes et les pleurs, et vous en avez pris largement votre part, et pour cause. Nous allons en causer, si vous voulez. Parmi les plus indignés de " Navrance ", il y a, m'a-t-on dit, certain personnage bruyant de Montréal, faisant sonner haut son argent et contemplant avec un dégoût parfait tous ceux qui ne jouissent pas de ses facultés spéciales d'accumulation.

Si la montée au cimetière est longue et triste, combien était encore plus triste pour presque tout ce qui a passé de français à Montréal, cet escalier sans fin au haut duquel un vieil oiseau de France rabattait le gibier pour le compte d'un de ces paragons de vertu qui nous accablent des protestations de leur honnêteté. Pas un nouveau débarqué qui n'ait laissé des plumes. Le jour où le jeu a été épuisé, le chasseur a mis le comble à ses appétits en dévorant tout. . . . jusqu'à son rabatteur.

Le voilà, le premier calvaire, monsieur le *Vrai Canadien* !

Gibiers de baigne et de pénitencier, oiseaux de potence et de prison, échappés de bouges et de tavernes, c'est bientôt dit et cela s'écrit vite dans un article à sensation, mais croit-on qu'une seconde seule d'examen puisse laisser subsister ces accusations un instant ? Croit-on que la France ouvre assez facilement ses bagnes et ses pénitenciers, pour permettre à ses criminels de venir faire un tour au Canada ? Ceux qui y sont y restent. Plus tard, lorsqu'ils ont payé leur dette à la société, celle-ci n'a plus à leur en demander compte, et il n'y a pas ici un

Consulat-général de France pour des prunes. C'est le consul-général qui est responsable de la bonne conduite de ses nationaux vis-à-vis la nation canadienne. Si vous avez à vous plaindre de l'un d'eux, monsieur le Vrai Canadien, adressez-vous à lui et il rendra justice ; mais, dans tous les cas, c'est l'acte d'un misérable calomniateur d'englober toute une colonie honnête et prospère dans une insultante réprobation. C'est faire acte de mauvais canadien-français.

Et pour ceux sur lesquels la main de la justice s'est appesantie, vous êtes-vous jamais demandé quel eût été leur sort s'ils se fussent trouvés au Canada ?

En voulez-vous un exemple :

On jugeait l'autre jour à Paris la cause du sénateur Magnier, directeur de l'*Evénement*, accusé de s'être vendu et d'avoir reçu de la Compagnie des chemins de fer du Sud la somme de 100,000 frs. M. Magnier a plaidé qu'il ne s'était pas vendu, mais avait touché ce montant pour publicité, son journal l'*Evénement* ayant, au cours des négociations, de 1886 à 1890, publié plus de 11,000 lignes sur cette entreprise, ce qui met la ligne en moyenne à dix francs.

M. Magnier a été déchu de son titre de sénateur et condamné à une année de prison qu'il purge actuellement.

La presse française n'a pas été sévère à son égard, et voici ce que disait un ennemi acharné, le *Figaro* : " Eternelle illusion de cet homme contre lequel je n'ai pas le courage de me montrer sévère, encore que j'aie connu dans la presse, bien des camarades, des pères de famille qui leur donnaient leur talent et leur dévouement sans compter, et qui s'en retournaient le soir au logis, tristement, sans un centime, pendant que leur directeur recevait luxueusement dans son hôtel de la rue Cimarrrosa. Ceux-là auraient le droit de lui tenir rancune. Aucun cependant n'a songé à triompher de sa chute, et beaucoup se sont honorés en prenant sa défense au lendemain de la catastrophe."

Mais vous, monsieur le moraliste, en vrai